



REGLEMENT PLATEAU U8 – U9 A 5

Le Comité Directeur du District de Football du Calvados délègue à la Commission du Football Animation l'organisation et la gestion des plateaux de Football U8-U9 à 5

PARTICIPATION :

Les engagements sont obligatoires pour toutes les équipes **de Foot à 5 participants aux** plateaux du District du Calvados.

Un droit d'engagement est fixé par le Comité Directeur et directement débité du compte des clubs participants.

Les rencontres de football à 5 joueurs de catégorie U9 sont ouvertes aux **joueurs titulaires d'une licence** U8 et U9 ainsi qu'aux joueuses U8F, U9F et U10F (en mixité).

S'agissant de plateaux à 5 joueurs, pour la promotion de la pratique chez nos jeunes joueurs, il pourra être autorisé 2 remplaçants par équipe.

DEROULEMENT DES 2 PHASES DE LA SAISON :

Les plateaux U9 à 5 se dérouleront en deux phases.

S'agissant d'une épreuve promotionnelle, il n'y a pas de classement

Les matchs se joueront le samedi matin.

1ère PHASE (Automne)

Pour la 1ère phase, des secteurs seront constitués par répartition géographique :

Le nombre d'équipes par groupe n'est pas défini et sera conditionné par le nombre d'équipes engagées.

Les groupes de secteur pourront éventuellement être revus en fonction des engagements reçus.

A l'intérieur des secteurs, les équipes se rencontreront sous forme de plateaux de 4 à 12 équipes, selon le calendrier établi par les coordinateurs de secteur sous le contrôle de la commission foot animation et du CTDAP.

2ème PHASE (Printemps)

L'organisation reste similaire à la 1ère phase avec une alternance des plateaux en herbe, ou sur synthétique

REGLES du FOOT à 5

Règles générales

1 Les joueurs (ses) autorisé (s) à participer sont : les U8, les U9, les U8 F, les U9 F, U10 F.
Les dispositions des Règlements Généraux de la L.F.N. s'appliquent dans leur intégralité, et
Notamment les prescriptions :

De l'article 120 pour la **qualification des joueurs** en cas de match remis ou à rejouer.

Des articles 140 & 144 pour le remplacement des joueurs.

De l'article 141 pour la vérification des licences et de l'identité des joueurs.

De l'article 141, 142 & 143 pour le dépôt des réserves.

De l'article 187.1 pour la formulation des réclamations.

2. Le port du protège-tibia est obligatoire.

3. Il n'y a pas de hors-jeu.

4. l'arbitrage se fait à l'extérieur du terrain.

Les obligations et interdictions

1. Le tacle est autorisé mais sans contact avec l'adversaire

2. Les rentrées de touches se font par une passe ou par une conduite de balle, adversaire à 4 mètres.

Le joueur ne peut pas marquer directement

3. Interdiction de jouer à la volée et demi-volée pour le gardien,

4. Le coup de pied de but s'exécute sur la ligne des 8 mètres avec les adversaires à 4 mètres

Coups francs, corners, penalty & zone protégée

1. Les coups francs sont tous directs, l'adversaire doit se trouver à 4 mètres

2. Les corner se joue au pied et uniquement sur passe.

3. Penalty sur la ligne des 8 mètres face au but

5. la surface protégée est délimitée à 8m du but pour relance protégée du gardien, relance uniquement à la main

Dimension du terrain :

34 à 40 m x 25 à 30 m

Avec zone protégée du gardien à 8 mètres.

Ballons :

Taille 4

Buts

4 mètres sur 1.5 mètre

Rotation :

Toutes les 12 minutes

Les rencontres débutent et se terminent en même temps

Temps de pose entre chaque rencontre 5 minutes.

**Chaque équipe doit se déplacer avec : 2 ballons minimum, 1 jeu de chasubles,
1 binôme éducateur/parent**

FORFAITS

Dans la mesure où une équipe déclare forfait ou en cas d'indisponibilité ne peut participer à un plateau, le club devra en informer l'organisateur, le responsable de plateau et le district dans les meilleurs délais.

FEUILLES DE PLATEAU et FEUILLES DE PRESENCE

1) La feuille de plateau sera rédigée de façon lisible et envoyé sur le F.A.L par le Club recevant dès le jour du dit plateau **même si celui-ci n'a pas eu lieu quelque soit la raison (ex : Plateau annulé)** sous peine de sanction amende 10€.

2) Les feuilles de présence devront être rédigées de façon lisible et envoyées sur le F.A.L par les équipes se déplaçant au plus tard le jour du plateau sous peine de sanction (5€ x 5 par équipe).

3) le dirigeant ou éducateur responsable de l'équipe sera susceptible d'être sanctionné en cas de joueur disputant le plateau sans licence ou en cas de faux en écriture sur la fiche de plateau ou sur la fiche de présence.

CAS PARTICULIERS

Lors de chaque phase, si nécessaire, la Commission en charge de ces plateaux se réserve la possibilité d'effectuer tous les arbitrages utiles à l'équilibre et au bon déroulement des plateaux. Les cas non prévus au présent règlement seront traités par la commission en charge de ces Plateaux.